Châteauroux, le 19/11/2019

COMPTE-RENDU du CTL du 19/11/2019

Représentants de l'Administration : Mme DESBOIS, Mme DESLANDES, Mme FORE, M.LUNEAU.
Mme DENOUS, secrétaire.
Représentants du personnel : OBLIN Pierre (titulaire), PIRONAUD Benoît (expert) pour FO-DGFiP 36.

Le CTL s'est ouvert à 09h30.

Des représentants syndicaux ont lu une déclaration liminaire dans laquelle ils dénonçaient le Nouveau Réseau de Proximité et ses conséquences sur les agents et leur missions. Par le biais de cette liminaire, la Direction a été alertée que suite à la votation qui a été proposée à l'ensemble des agents du département, ces derniers avaient massivement voté contre le plan Darmanin.
La Directrice a regretté de ne pas avoir été invitée à participer à cette votation…

Concernant le ressenti des agents par rapport à ce projet destructeur, la Directrice nous a indiqué ne pas avoir le même sentiment que les OS quant à l'importante inquiétude de nos collègues.
Elle nous a de plus informé qu'au cours des différents échanges avec les élus, elle n'avait pas l'impression que ceux-ci y étaient formellement opposés malgré une forte réticence dans le nord du département, notamment du côté de Valençay. Cette résistance se traduit ainsi par l'obtention du **maintien provisoire** d'une structure à Valençay, caractérisée par une antenne du futur SGC (Service de Gestion Comptable) qui sera implanté à La Châtre.

Concernant les Maisons France Service (MFS), la Préfecture a validé le nombre de 5 structures opérationnelles au 1er Janvier 2020. Celles-ci seront situées à MEZIERES-EN-BRENNE, VATAN, AIGURANDE (maisons de services au public déjà existantes) ainsi qu'à VALENCAY et CHAILLAC. Dans les faits, la DGFIP devra obligatoirement y être présente par le biais de permanences. Elle devra également participer à la formation des personnels qui assureront l'accueil du public dans ces structures.

Autre information sensible, le volet emplois pour l'année 2020. La Directrice s'est félicitée de pouvoir nous annoncer, et ce malgré nos plus pessimistes prévisions, moins de 10 suppressions d'emplois ! Ce chiffre est une estimation car certains arbitrages sont encore en cours. Le nombre définitif sera connu avant le CTL emploi qui serait programmé le 07 Janvier 2020. Ne doutons pas que la montée en puissance se fera par la suite afin de permettre d'atteindre les 4900 suppressions prévues dans notre administration à l'horizon 2022.

Autre bonne nouvelle pour nos collègues, les CAPL d'affectation n'existeront plus dès 2020. Toutefois, la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité offrira certaines priorités aux collègues impactés par les restructurations. Par conséquent, les nouveaux collègues entrant dans le département ainsi que ceux souhaitant obtenir une mutation au niveau local seront dépendants du bon vouloir de la Directrice. Vous pouvez obtenir de plus amples informations en lisant les fiches ressources humaines relatives au Nouveau Réseau de Proximité publiées sur Ulysse National le 14/11/2019 (voir lien ci-contre http://ulysse.dgfip/metier/les-agents).
Concernant les CAPL de promotion et d'avancement leur suppression interviendra en 2021. A l'horizon 2022 aura lieu la fusion des CTL et des CHSCT en une seule et même instance qui devrait se nommer CSA (Comité Social d'Administration).

Nous sommes ensuite passés à l'ordre du jour de ce CTL.

1°) Aménagement des horaires d'ouverture du SPFE jusqu'à la fin de l'année 2019

Mme FORE nous a présenté la fiche relative à l'aménagement des horaires d'ouverture au public du Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de CHATEAUROUX pour la fin de l'année 2019.
En raison d'un fort renouvellement de l'effectif de ce service au cours de l'année 2019 (5 départs en retraite de collègues expérimentés pour 4 arrivées de nouveaux collègues avides d'apprendre le métier) et d'un pic d'activité conséquent en fin d'année civile, il a été proposé par la responsable du service de fermer l'accueil au public tous les après-midi ainsi qu'une

fermeture exceptionnelle les 30 et 31 Décembre 2019. Ces mesures temporaires devront permettre d'adapter le service rendu aux usagers lors des périodes de fortes activités.
Toutefois, ces modifications ne concernent que l'accueil physique. L'accueil téléphonique, quant à lui, restera assuré de manière habituelle.

Une communication va être effectuée auprès des partenaires habituels (professionnels) du SPFE et dans la presse à l'attention des usagers (particuliers).

Cependant, les organisations syndicales ont attiré l'attention de la Direction sur les difficultés qui pourraient être engendrées à l'accueil d'orientation du CDFIP de Châteauroux par cette réduction de l'accueil du SPFE de ces particuliers.
En effet, ceux-ci peuvent parfois venir de très loin. S'ils ne viennent pas dans la bonne tranche horaire, ils seront invités à se re-déplacer si l'objet de leur visite nécessite un entretien physique avec nos collègues.
Pour la Direction, les particuliers ne viennent que déposer des documents. Hors, par expérience, nous savons que ceux-ci viennent également pour recueillir des renseignements.
La crainte de nos collègues de l'accueil d'orientation du CDFIP de Châteauroux est d'essuyer la mauvaise humeur ou le courroux de ces usagers.
La situation ne sera confortable ni pour nos collègues, ni pour les usagers ce qui se traduit par un vote contre à l'unanimité.
Ce point sera représenté lors de la reconvocation du CTL dans quelques jours.

2) Déploiement de l'APRDV (Accueil Personnalisé sur RenDez-Vous) dans les services du PUC, CDIF et SPFE

Mme FORE nous a présenté la fiche relative au déploiement de l'APRDV dans les services du PCRP, PCE et SPFE à compter du 1er Janvier 2020 et au CDIF à compter du 1er Avril 2020.
Ce type d'accueil est désormais généralisé dans tous les SIP du département et doit être déployé dans les SIE à compter du 1er Décembre 2019.
L'ensemble des plages d'ouverture devra être proposé à ce type d'accueil et la durée des entretiens sera fixée par chaque service. L'application APRDV sera systématiquement utilisée avec activation obligatoire de la fonctionnalité de prise de rendez-vous par internet. Un contre-appel suivra la prise de rendez-vous en ligne systématiquement.

La présentation de l'application doit se faire prochainement auprès des collègues concernés qui pourront également suivre une e-formation.

Les Organisations Syndicales ont mis en garde la Direction sur ce type d'accueil. En effet, il nous est inconcevable que l'APRDV devienne un accueil de substitution à celui pratiqué actuellement. Pour être acceptable, il ne peut être qu'un accueil complémentaire.
La Direction nous a répondu que ce ne serait pas le cas, mais que les usagers, dans leurs demandes, plébiscitaient ce type d'accueil.
L'objectif des Organisations Syndicales n'est pas d'aller contre la volonté des usagers, mais simplement de concilier celle-ci avec le travail de nos collègues. En effet, la mise en pratique de cet outil risque d'engendrer un surcroît de travail et d'être chronophage. D'autres missions risquent d'en pâtir.

La Direction nous a indiqué vouloir réfléchir à la création d'une véritable « cellule accueil », qui devra être polyvalente. Un séminaire sera mis en place avec des agents de tous services, les chefs de services et la Direction.

Les Organisations Syndicales pensent fortement que cette nouvelle modalité d'accueil physique des usagers est appelée à devenir la norme à terme dans l'ensemble des services de la DGFIP et c'est pour cette raison qu'elles ont voté contre à l'unanimité.
Ce point sera représenté lors de la reconvocation du CTL dans quelques jours.

3) Détermination des ponts naturels de l'année 2020

L'année 2020 fait apparaître un potentiel théorique de 2 ponts naturels : le vendredi 22 Mai et le lundi 13 Juillet.
La Direction a proposé de retenir ces 2 dates comme ponts naturels.
Les Organisations Syndicales ont voté pour à l'unanimité.

4) Passage de l'OPAC 36 en comptabilité privée (pour information)

M LUNEAU nous a présenté la fiche relative au passage de l'OPAC 36 en comptabilité privée à compter du 1er Janvier 2020.

Par délibération du 19/10/2017 confirmée le 27/06/2019, le conseil d'administration de l'OPAC de l'Indre a décidé de changer de régime budgétaire et comptable en optant pour une comptabilité commerciale.
Un protocole entre la DDFIP de l'Indre, la Trésorerie Municipale de Châteauroux et l'OPAC 36 a été mis en place afin de mettre en place les opérations de migration.
Une communication spécifique à l'attention des locataires de l'OPAC 36 sera effectuée dans les locaux du CDFIP de Châteauroux afin de les informer de ce changement, en plus de la communication de l'OPAC 36 en direction de ses locataires.
À compter du 18/12/2019, les usagers de l'OPAC 36 qui se présenteront à l'accueil seront orientés par nos collègues vers leur bailleur. Les consignes à nos collègues leur seront annoncées très prochainement.
Ce passage en comptabilité commerciale ne sera pas sans incidences pour nos collègues de la Trésorerie Municipale de Châteauroux. En effet, les emplois associés à cette mission seront supprimés lors du dossier emplois 2020.
On peut regretter toutefois que la Directrice ait refusé de nous communiquer le nombre d'emplois impactés.

5) Questions diverses

La Direction a envoyé un courriel à l'ensemble de ses agents concernant le lancement de la campagne télétravail pour 2020.
Le plafond de 10 % des effectifs pouvant en bénéficier a sauté. De plus, le nombre de jours de télétravail dans une semaine peut être porté à 2.
Les Organisations Syndicales ont demandé si l'avis du chef de service était prépondérant. La Direction nous a répondu que celui-ci était important mais que la décision finale lui revenait après discussions avec l'agent et le chef de service.

Concernant la fin du numéraire, la Direction a confirmé la mise en œuvre au 1er Juillet 2020 après une préfiguration dans 18 départements. À ce jour, 5700 points sur les 4600 envisagés sur le territoire national ont été recensés. 1200 buralistes ont pour l'instant signé le contrat. 2 réseaux bancaires se sont manifestés pour remporter le marché des régies.

Fin de la réunion à 11h47.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**
Direction Départementale des Finances Publiques de l'Indre
Service d'Appui au Réseau
10 rue Albert 1er
36019 CHATEAUROUX CEDEX
02 54 60 27 11
Mail : fo.ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr